

GENDARMERIE NATIONALE
 GROUPEMENT
 COMPAGNIE OUVRIERE
 de
 UNITE
 Brigade de
 PROCES VERBAL N° 153 / 1979

PROCÈS-VERBAL

DE

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

79306267

PIÈCE N° 1
 B J -M
 M , A
 CADRE RESERVE AU DESTINATAIRE
 22 mars 79 - 21h25

ANALYSE - RÉFÉRENCE

OBSERVATION d'un Objet Volant Non Identifié (O.V.N.I.), vu en vol.

Témoins : E , J -M
 M , A

DIRECTION de la GENDARMERIE
 COURRIER ARRIVÉE

009738 B 17 AVR. 79

TRG
 6.12.79

NOUS SOUSSIGNÉS T , A , Gendarme O.P.J. et B , A , A.P.J.

VULES ARTICLES

RAPPORTONS LES OPÉRATIONS SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS.

LE 22 Mars 1979 A 21 HEURE(S) 40 au bureau de notre Brigade se présentent Messieurs B , J -M domicilié " commune et M , A demeurant " comme et nous informent

qu'à 21 heures 25, circulant sur le CD bis, venant de la direction de et se dirigeant vers , ont observé un objet volant non identifié.

Les informateurs précisent qu'ils ont vu cet OVNI à la sortie de virages, à hauteur de la borne kilométrique portant l'inscription " Il formait un demi-cercle d'un diamètre de 5 à 10 mètres géageant une forte luminosité. L'un d'eux, Monsieur M , A , photographe amateur, a pris deux photographies de l'OVNI. L'apparition de ce dernier a été de 2 ou 3 minutes et s'est dirigé progressivement vers la Sud-Ouest. Ils ajoutent que cet objet n'était pas posé sur le sol et semblait être distant de 100 à 150 mètres de leur position.

Mr. B et Mr. M , après nous avoir fourni les renseignements de leurs observations, nous font connaître qu'ils regagnent leur domicile et qu'ils se tiennent à notre disposition pour tout renseignement complémentaire et pourront fournir une photo ou des doubles des négatifs si ils sont exploitables.

MESURES PRISES

Le 23 Mars 1979 à 8 heures, téléphoniquement, nous rendons compte (téléphoniquement) des faits à notre Commandant de Compagnie. Sur ses instructions nous nous informons téléphoniquement auprès du Directeur de l'observatoire à , si cet OVNI a été détecté par son service. Il nous est répondu négativement

Un message n° 176/2 de notre Brigade en date du même jour, confirmant les faits a été transmis à notre Commandant de Compagnie.

Par fiche de correspondance n° 177/2, nous demandons au Commandant de la Brigade Ter. à , d'aviser B et M , de se présenter à notre Brigade pour demande de renseignements complémentaires et la fourniture d'urgence d'une photographie.

ETAT DES LIEUX - CONSTATATIONS

LIEU : La borne kilométrique prise comme repaire par les deux observateurs, mentionnant " porte le . Elle est située sur le bas-côté droit du CD bis. sens , à la sortie des virages de commune de LA . L'objet volant non identifié aurait été observé côté gauche de la route, même sens, à 100 ou 150 mètres de cette dernière entre les lieudits et sur territoire de la commune de

DESTINATAIRES	<input type="checkbox"/> I	-Monsieur le PREFET de la	DATE DE CLOTURE LE 6 Avril 1979	VU ET TRANSMIS PAR LE COMMANDANT D'UNITÉ Le Général Commandant Régional de la Gendarmerie à
	<input type="checkbox"/> 2	-Monsieur le Procureur de la République à		
	<input type="checkbox"/> I	-Mr. le Général Commandant la Région Aérienne à	SIGNATURE (S)	SIGNATURE ET CACHET
	<input checked="" type="checkbox"/> 2	-Ministère des Armées, Direction Gendarmerie, Bureau emploi et Renseignement.		

17 AVRIL 1979

CONSTATATIONS : Ce lieu est isolé et dégagé et forme un plateau. Le sol est constitué de parcelles de terre cultivées et de vignobles. Les lieudits _____ et _____ sont séparés d'Est en Ouest sur une distance d'un kilomètre environ. Le massif forestier côté Sud, Sud-Ouest, sens de direction présumée de l'OVNI, est à 1 kilomètre environ du point d'observation.

Aucune trace ni aucun indice sur la pose éventuelle de cet objet n'a été découvert.

ENQUETE

Divers habitants des villages de _____ et de _____, les familles A _____, M _____, G _____, L _____, ainsi que Mr. G _____, Maire de la commune de LA _____, commerçant ambulant ont été vus et entendus verbalement. Aucune personne n'a vu cet Objet Volant Non Identifié. Aucun renseignement n'a pu être recueilli pouvant confirmer les dires des deux observateurs.

Le 29 Mars 1979, Messieurs B _____ et M _____ se sont présentés à notre Brigade et nous ont fourni des précisions sur leur observation et la manière dont les photos ont été prises.

A cet effet, nous Gendarme B _____, avons entendu.

-----J _____, J _____-M _____ ans, Fraiseur, demeurant commune de LA _____, né le _____ à _____ de P _____ et de G _____, G _____, Nationalité Française, qui nous déclare à 18 heures 30.

-----Le Jeudi 22 Mars 1979, je circulais avec ma voiture automobile Ford, immatriculée _____, je venais de la direction de _____ et me dirigeais vers mon domicile. Mon camarade de travail M _____, A _____ m'accompagnait à bord de mon véhicule. La nuit était noire et sans brouillard. A 21 heures 25, à la sortie d'une série de virages dans un lieu dégagé, à gauche par rapport à mon sens de marche, mon regard fut attiré par la présence d'une lumière éblouissante. Je me suis immédiatement arrêté sur le milieu de la route, tout phare éteint. Avec mon camarade j'ai pu observer que cet OVNI avait une lumière clignotante très éblouissante sur son côté gauche. La forme de cet objet pouvait représenter une "tranche" d'orange, d'un diamètre de 5 à 10 mètres. Sur le demi-cercle, face à nous, à partir du feu clignotant, j'ai constaté une série de lumières bien nettes, pouvant représenter des "SPOTS" de différentes couleurs et fixes à intervalle régulier.

-----Cet objet se trouvait à une certaine hauteur du sol, que je n'ai pu évaluer. J'ai observé cet OVNI pendant 2 ou 3 minutes. Il pouvait être distant de nous de 100 mètres environ.

-----Mon camarade qui avait son appareil photo, après l'avoir réglé, sans sortir de la voiture, par la portière avec la vitre baissée a pris deux clichés. Quelques secondes après l'objet s'est déplacé assez rapidement en direction du Sud-Ouest. J'ai pu percevoir un bruit comme un ronflement d'avion au loin, mais de courte durée. Lorsque cet objet a disparu de notre vue, nous avons pris les repères exacts des lieux où j'ai relevé sur la borne kilométrique _____ 2Kms500.

Je précise que je suis affirmatif dans mes observations et mes dires.

Le 29 Mars 1979 à 19 heures 15.

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer à y ajouter ou à y retrancher.

A signé au carnet de déclarations.

Le même jour avons entendu.

-----M _____, A _____, ans, Agent de fabrication, demeurant commune de _____, né le _____ à _____, fils de _____ et de V _____, E _____, nationalité Française, qui nous déclare à 19 heures 20.

****Jeu'di 22 Mars 1979, avec mon camarade B J -M , à bord de son véhicule, je revenais de mon travail. Nous nous dirigeons vers notre domicile. Nous circulations sur le CD bis en direction de . La nuit était belle et noire. Le plafond était bas, mais sans brouillard. A 21 heures 25, à la sortie d'un virage, j'ai observé sur notre côté gauche une rampe lumineuse avec sur son extrémité gauche une lumière qui clignotait comme un phare. Celui-ci était suivi dans son pourtour d'une rangée de lampes très distinctes, variant en nombre entre 10 et 15 et d'égale distance des unes des autres. Ces lumières fixes pouvaient ressembler à des "SPOTS" du double des dimensions de ceux vendus dans le commerce. Ces lumières, très vives, émise par les SPOTS, n'ont paru toutes opaques, mais dont aucune ne se ressemblait des unes des autres au point de vue de couleur.

****Au-dessus et en-dessous de chaque lumière j'ai observé une égale distance délimitant le pourtour de l'O.V.N.I.. Durant tout le temps de mon observation la clignotant gauche ne s'est arrêté en aucun moment et a toujours gardé sa position dans le déplacement de sa trajectoire. J'ai alors pris deux clichés de l'intérieur de la voiture, glace de la portière ouverte, couché sur mon camarade B et les coudes bien appuyés sur les rebords de la portière, l'appareil reposant sur celle-ci. Préalablement je l'avais réglé (Canon FTQL - objectif à 1,8 - 50 mm, pellicule Kodak-chrom, 25 ASA) pose B, ouverture F-1,8 distance maxi.

****J'ai pris mon premier cliché comme suit : J'ai cadré l'OVNI, occupé les 3/4 de la profondeur de champ dont je disposais. J'ai demandé à mon camarade de ne plus bouger et j'ai appuyé sur le déclencheur en comptant jusqu'à 10 normalement. J'ai lâché le déclencheur, j'ai réarmé l'appareil pour prendre un deuxième cliché. J'ai recadré et je me suis aperçu que l'OVNI s'éloignait très rapidement. J'ai redéclenché pendant 5 secondes, temps qu'il a fallu à l'OVNI pour disparaître de mon champ de vision à même l'horizontale à l'œil nu.

****Mon observation pendant ces deux clichés fut nulle étant donné qu'il ne fallait pas bouger et que mon appareil en visée réflex ne permet pas l'observation à travers l'objectif pendant la pose.

****Nous sommes restés quelques minutes à attendre mais nous n'avons rien observé de plus. Nous avons pris des points de repère sur la borne kilométrique mentionnant 2 Km, 500 sur le CD bis.

****Je précise qu'après nouvelle observation des lieux ce jour, nous avons constaté un large champ de vision d'environ deux kilomètres.

****J'en déduis qu'en 18 secondes maximum l'OVNI a disparu de notre champ de vision.

****Je m'engage, si c'est réussi, de vous fournir une photo et des doubles du négatif.

****Ce sont tous les renseignements que je peux vous dire sur ces faits.

Le 29 Mars 1979 à 20 heures.

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer à y ajouter ou à y retrancher.

A signé au carnet de déclarations.

Mentionnons que jusqu'à ce jour, 6 Avril 1979, clôture du présent procès-verbal, Monsieur M A , ne nous a pas fait parvenir un exemplaire des deux clichés photographiques et ni des doubles du négatif, comme mentionné dans sa déclaration. Vraisemblablement que les photographies ne sont pas réussies.

!! → (